

# Pour adoption

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2013 À 18 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, district n° 1  
Jim O'Brien, district n° 2  
Michael Tuppert, district n° 3  
Hélène Thibault, district n° 4  
Jean Perron, district n° 5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Madame Kathleen Dawson Laroche, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3. AFFAIRES COURANTES**

3.1 Octroi de contrat / Travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et normalisation des branchements de service de la 5<sup>e</sup> Rue et de la 10<sup>e</sup> Rue / *Henri Labbé et fils inc.*

3.2 Aliénation d'une partie du lot 861-21, situé sur la rue des Frênes

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

**2. ORDRE DU JOUR**

165-09-2013

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **3. AFFAIRES COURANTES**

**166-09-2013**

#### **3.1 Octroi de contrat / Bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et normalisation des branchements de service de la 5<sup>e</sup> Rue et de la 10<sup>e</sup> Rue / *Henri Labbé et fils inc.***

ATTENDU les soumissions reçues pour les travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault et pour la normalisation de la 5<sup>e</sup> Rue et de la 10<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire effectuer les travaux cette année pour éviter une augmentation des coûts;

ATTENDU les recommandations reçues de la firme Roche Ltée en date du 24 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme *Henri Labbé et fils inc.* pour effectuer les travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable sous la route de Fossambault ainsi que pour la normalisation de la 5<sup>e</sup> Rue et de la 10<sup>e</sup> Rue, et ce, au coût de 691 963,01 \$ plus taxes, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

**167-09-2013**

#### **3.2 Aliénation d'une partie du lot 861-21, situé sur la rue des Frênes**

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi des Cités & Villes* permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU QUE la Ville désire se départir d'une partie du lot 861-21 situé sur la rue des Frênes, d'une superficie de 167,1 mètres carrés;

ATTENDU l'accord de principe adopté à cet effet par le conseil municipal le 2 juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville procède à la vente d'une partie du lot 861-21 à M. Pierre Paquin, et ce, pour un montant de 1 000 \$.

Que les frais notariés soient à la charge du nouvel acquéreur.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**168-09-2013**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 35.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier